

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 456

10 mars 2011

SOMMAIRE

Advantage, SICAV	21843	Hild Asset Luxembourg S.A.	21883
Aegean Power Luxembourg S.A.	21859	Hild Asset Luxembourg S.A.	21886
Alpha Concept S.A.	21888	INI S.A.	21842
Arabella II S.à r.l.	21859	Inland Navigation Luxembourg S.A.	21849
Arabella I S.à r.l.	21857	International Automotive Components Group S.à r.l.	21886
Atell Holding S.A.	21859	JL Fund of Funds SICAV-SIF	21852
AVR Luxembourg S.à r.l.	21879	KMC Finance S.A.	21887
Backes Electricité S.à r.l.	21887	Label Interior Design	21851
Banque Öhman S.A.	21879	Linkspan S.A.	21842
BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A.	21887	Luxcara S.A., SICAV-FIS	21851
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.	21878	Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux	21857
BrainInnova Capital G.m.b.H.	21887	Malaspinian Management S.A.	21849
BrainInnova Capital GmbH & Co. KG	21887	Micro Location System International S.A.	21851
BSK Holding S.à r.l.	21879	Murten Financière S.A.	21849
BSK Holding S.à r.l.	21878	Myra S.à r.l.	21850
Camper & Nicholsons International S.A.	21843	NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS	21850
Camping SYRDALL	21879	OEnophilia - Cercle des Dégustateurs de Vins d'Exception	21883
CFC Automotive S.A.	21880	P 2 S.A.	21850
City Györ Luxembourg S.A.	21880	Paradigm Financials SA	21856
Civalux S.A.	21881	Paris Luxembourg Participations S.à r.l.	21850
Commodities Limited S.A., SPF	21844	Pecora Privat S.A. SPF	21856
Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF	21844	Petite Global S.A. SPF	21856
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	21880	PHM Topco 7 S.à r.l.	21857
Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A.	21881	Phoibos 1 S.A.	21858
C.P.O. International S.A., SPF	21843	Pilton S.A.	21858
Daphne I S.à r.l.	21882	Sèvres V S.à r.l.	21859
Degroof Holding Luxembourg S.A.	21882	Société Européenne de Banque	21848
Demeter S.A.	21888	St Benoit Private Management S.A.	21888
Dover Luxembourg S.à r.l.	21888	Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF	21844
Eclat Investments S.A.	21842	Training Center S.A.	21888
Hild Asset Luxembourg S.A.	21882	Volga Resources Investments	21860
Hild Asset Luxembourg S.A.	21882		

INI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.884.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der INI S.A., welche am 28. März 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*Référence de publication: 2011029543/17.

Linkspan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Linkspan SA, welche am 28. März 2011 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009
3. Beschlussfassung über Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*Référence de publication: 2011029544/17.

Eclat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.091.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on March 30, 2011 at 10.00 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Statutory Auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the financial year starting on January 1, 2010 and ending on December 31, 2010;
2. Presentation and approval of the annual accounts of the Company for the financial year starting on January 1, 2010 and ending on December 31, 2010;
3. Allocation of the result;
4. Discharge to the Directors and Statutory Auditors (Commissaire aux comptes) of the Company for the financial year ended December 31, 2010;
5. Statutory elections;
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2011032895/581/20.

Advantage, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 53.801.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Tuesday April 5th, 2011 at 2.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following

Agenda:

1. Reading and approval of the report of the Board of Directors (Management Report) to the Annual Shareholders Meeting;
2. Reading of the statutory audit report of the Authorised Independent Auditor as at December 31st, 2010;
3. Approval of the annual accounts and allocation of the result as at December 31st, 2010;
4. Discharge to be granted to the Board Members for carrying out their duties for the financial year ended December 31st, 2010;
5. Re-appointment of the Directors for the ensuing year;
Messrs Francesco CONFUORTI, representative of Advantage GFC LLC, Chairman
Giuseppe CONFUORTI
Silvestro MARISCALCO INTURRETTA
6. Allocation of Directors' profit quota;
7. Re-election of the Authorised Independent Auditor, Deloitte S.A., for a new period of one year.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: European Fund Administration S.A. 2, rue d'Alsace, P.O. BOX 1725, L-1017 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011035930/755/29.

C.P.O. International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2011 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035931/795/15.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.428.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi, le 28 mars 2011 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes Annuels au 30 septembre 2010
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 septembre 2010 et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035932/504/16.

Commodities Limited S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 28. März 2011 um 10.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2010.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2010, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2010.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2011035933/1023/17.

Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A. - SPF sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mardi, 29 mars 2011 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035934/750/17.

Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 121.945.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of January.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 78673,

here represented by Mrs Muriel SOSNOWSKI and Mr. John S. MORREY, both residing professionally in Steinfort, by virtue of two proxies under private seal given.

Such proxies, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, a specialized investment fund in the form of a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, within the meaning of the Luxembourg law of February 13th, 2007 concerning specialized investment funds as amended, with registered office at L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121945, incorporated by deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Redange-Sur-Attert, of November 23rd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2300 of December 8th, 2006, and which articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, of July 28th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1679 of August 18th, 2010 (the "Company").

II. The agenda of the present sole shareholder's meeting is the following:

1. Approval of the merger proposal pursuant to which the Company will merge with JL Fund of Funds SICAV-SIF, a specialized investment fund in the form of a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121944 (the "Absorbed Company") by way of a merger by acquisition (fusion par absorption) of the Absorbed Company by the Company; whereby the Absorbed Company following its dissolution without liquidation shall transfer all its assets and liabilities to the Company (the "Merger") (the Company and the Absorbed Company hereinafter referred to as the "Merging Companies") in accordance with (i) the merger proposal as filed with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on December 31st, 2010, (ii) the detailed written report on the merger proposal drawn up by the board of directors of the Company, (iii) the detailed written report on the merger proposal drawn up by the board of directors of the Absorbed Company, as deposited at the registered offices of the Merging Companies, which approval expressly includes the approval of the transfer by the Absorbed Company of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the terms of the merger proposal.

2. Confirmation of the mandate of the current directors of the Company.

3. Determination of the place where the corporate books and documents of the Absorbed Company will be retained for a period of five (5) years.

4. Effective date of the Merger and the other items on the agenda

5. Miscellaneous

III. The requirements of the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Company Law») in relation to the mergers have been fulfilled:

(a) the merger proposal drawn up in common by the respective board of directors of the Merging Companies, has been published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2869 dated December 31st, 2010,

(b) the detailed written report has been drawn up by the board of directors of each of the Merging Companies, setting out the reasons for the Merger, the exchange ratio, the anticipated operational effects on the activities of the merging entities, as well as the legal and economic implications of the Merger, in accordance with article 265 of the Company Law.

A copy of the said reports, after been signed "ne varietur", by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(c) the detailed written reports drawn up by the board of directors of the Merging Companies and all required documents pursuant to article 267 (1) of the Company Law have been deposited at the registered office of the Merging Companies in order to be inspected by the sole shareholder of the Merging Companies, at least one month before the date of the present deed as expressly acknowledged, insofar as necessary, by the sole shareholder of the Company.

IV. The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, duly represented and considering himself as duly convened, then resolves as follows:

First resolution

The sole shareholder, having acknowledged the merger proposal drawn up in common by the boards of directors of the Merging Companies and the detailed written reports on the merger proposal drawn up by the respective board of directors of the Merging Companies in accordance with article 265 of the Company Law, approves the terms of the Merger as more fully described in the merger proposal filed with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on December 31st, 2010 whereby the Absorbed Company is to merge with and to be absorbed, effective as of today (the "Effective Date of Merger"), by the Company in accordance with articles 261 and following of the Company Law.

The sole shareholder in particular resolves that as a consequence of the Merger all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be transferred to the Company, as of the Effective Date of Merger in accordance with the terms of the merger proposal.

Second resolution

The sole shareholder further resolves that in consideration for the Merger five hundred forty-one thousand two hundred sixty-four (541,264) new shares are directly allotted by the Company to the sole shareholder of the Absorbed Company at the exchange ratio set forth in the merger proposal, to be issued by the Company in accordance with the provisions of its articles of association; whereby the exchange ratio of the shares is duly justified in the report issued by the board of directors of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confirm the mandates of all current directors of the Company and not to elect any additional director.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves that the corporate books and documents of the Absorbed Company will be retained for a period of five (5) years at the registered offices of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves that all resolutions here above shall be conditional to the approval of the Merger by the sole shareholder of the Absorbed Company and acknowledges that subject to the presaid approval the Merger and the other resolutions in relation to the items on the agenda will become effective between parties as of the Effective Date of Merger and towards third parties as from the date of publication of the present notary deed in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The sole shareholder further acknowledges that the Absorbed Company shall automatically cease to exist upon effectiveness of the Merger.

Declaration

In accordance with article 271 (2) of the Company Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and the validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the merger effective on January 31st, 2011.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately SEVEN THOUSAND EUROS (EUR 7,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mersch, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-un janvier.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78673,

ici représentée par Madame Muriel SOSNOWSKI et Monsieur John S. MORREY, tous deux résidant professionnellement à Steinfort,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Il. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, au sens de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée, avec siège social à L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121945, constituée suivant acte de Maître Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange, reçu en date du 23 novembre 2006,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2300 du 8 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1679 du 18 août 2010 (la «Société»).

II. La présente assemblée générale de l'actionnaire unique a pour ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par lequel la Société fusionnera avec JL Fund of Funds SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121944 (la «Société Absorbée») par voie de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société; par laquelle la Société Absorbée à la suite de sa dissolution sans liquidation transférera tous ses actifs et passifs à la Société (la «Fusion») (la Société et la Société Absorbée, ci-après les «Sociétés Fusionnantes») conformément (i) au projet de fusion tel que déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 décembre 2010, (ii) au rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par le conseil d'administration de la Société, (iii) au rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par le conseil d'administration de la Société Absorbée, tels que déposés au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes, laquelle approbation inclut expressément l'approbation du transfert par la Société Absorbée de tous ses actifs et passifs à la Société conformément aux termes du projet de fusion.

2. Confirmation du mandat des administrateurs actuels de la Société.

3. Détermination du lieu où les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pendant une période de cinq (5) ans.

4. Prise d'effet de la Fusion et des autres points à l'ordre du jour.

5. Divers.

III. Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi Sociétés»), relatives aux fusions ont été respectées:

(a) le projet de fusion établi conjointement par les conseils d'administration respectif des Sociétés Fusionnantes, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2869, en date du 31 décembre 2010,

(b) un rapport écrit détaillé a été établi par le conseil d'administration de

chacune des Sociétés Fusionnantes, décrivant les raisons de la Fusion, le rapport d'échange, les conséquences prévisibles pour les activités des entités fusionnantes et toutes conséquences juridiques et économiques de la Fusion conformément à l'article 265 de la Loi Sociétés.

Une copie de ces rapports écrits, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(c) les rapports écrits détaillés établis par le conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes et tous les documents requis par l'article 267 (1) de la Loi Sociétés ont été déposés au siège social des Sociétés Fusionnantes, en vue de leur consultation par l'actionnaire unique des Sociétés Fusionnantes, un mois au moins avant la date du présent acte, ce qui est expressément reconnu, pour autant que de besoin, par l'actionnaire unique de la Société.

IV. L'actionnaire unique, représentant l'entière du capital social de la Société, dûment représenté et se considérant lui-même comme dûment convoqué, prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du projet de fusion établi conjointement par les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes et les rapports écrits détaillés sur le projet de fusion établis par les conseils d'administration respectifs des Sociétés Fusionnantes conformément à l'Article 265 de la Loi Sociétés, approuve les termes de la Fusion telle qu'envisagée par le projet de fusion déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 décembre 2010 en vertu duquel la Société Absorbée va être fusionnée et être absorbée avec effet en date de ce jour (la «Date Effective de la Fusion») par la Société conformément aux articles 261 et suivants de la Loi Sociétés.

L'actionnaire unique décide en particulier qu'en conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société, à la Date Effective de la Fusion conformément aux termes du projet de fusion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide en outre qu'en considération de la Fusion, cinq cent quarante-et-un mille deux cent soixante-quatre (541.264) nouvelles actions sont directement allouées par la Société à l'actionnaire unique de la Société Absorbée au ratio d'échange prévu dans le projet de fusion, à émettre par la Société conformément aux dispositions de ses statuts; étant précisé que le ratio d'échange des actions est dûment justifié dans le rapport établi par le conseil d'administration de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de confirmer les mandats de tous les administrateurs actuels de la Société et de ne pas nommer d'administrateurs supplémentaires.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide que toutes les décisions ci-dessus seront conditionnées à l'approbation de la Fusion par l'actionnaire unique de la Société Absorbée et prend acte que sous réserve de la prédite approbation, la Fusion et les autres résolutions en relation avec les points à l'ordre du jour prendront effet entre parties à la Date Effective de la Fusion et à l'égard des tierces parties à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'actionnaire unique reconnaît en outre que la Société Absorbée cessera automatiquement d'exister dès la prise d'effet de la Fusion.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi Sociétés, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité, au regard du droit luxembourgeois, des actes et formalités légaux incombant à la Société dans le but de rendre la fusion effective le 31 janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme SEPT MILLE EUROS (EUR 7.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. MORREY, M. SOSNOWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 02 février 2011. Relation: MER / 2011 / 209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011025719/213.

(110030786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra au siège de la société, 19-21, boulevard du Prince Henri à LUXEMBOURG, le jeudi 17 mars 2011 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion du conseil d'administration;
2. rapport des réviseurs d'entreprises;
3. approbation des états financiers au 31 décembre 2010;
4. distribution du résultat de l'exercice 2010;
5. décharge à donner aux administrateurs;
6. nominations des administrateurs et des membres des comités;
7. nominations des personnes chargées de la gestion journalière;
8. divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'assemblée générale, peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011030011/755/21.

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Inland Navigation Luxembourg S.A., welche am 18. März 2011 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars;
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009;
3. Beschlussfassung über die Gewinn und Verlustwendungen;
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars;
5. Mandatsverlängerung;
6. Verschiedenes.

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2011024523/18.

Malaspinian Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8045 Strassen, 19, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 140.658.

Constituée par acte authentique de maître Roger ARRENSDORF, notaire à Mondorf-les-Bains, le 17 juillet 2008 et publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 25 août 2008 sous le numéro C-N° 2058.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2010

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du douze janvier 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Révocation à dater de ce jour du mandat de commissaire aux comptes du bureau Mazars SA:
- Nomination à dater de ce jour au poste de commissaire pour une durée de 1 an avec effet rétroactif au 01/01/2009 de la personne suivante:

A&C Management Services S.à r.l.

65, rue des Romains

L- 8041 STRASSEN

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Alexandre GIUNTINI

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011013776/23.

(110016098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Murten Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.762.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2550 du 24 novembre 2010, page 122391, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes annuels 2007 de la société Murten Financière S.A.:

au lieu de: «Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés (...)»,

lire: «Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés (...)».

Référence de publication: 2011035437/12.

NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 157.422.

Wegen Umbenennung des Straßennamens hat sich der Gesellschaftssitz mit Wirkung ab dem 01.01.2011 geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.01.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011015311/14.

(110017089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

P 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.424.

Wegen Umbenennung des Straßennamens hat sich der Gesellschaftssitz mit Wirkung ab dem 01.01.2011 geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.01.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011015314/13.

(110017087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Par décision du Gérant unique en date du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011015315/16.

(110016937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 123.505.

En date du 12 janvier 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.
Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2011015309/14.

(110017072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Luxcara S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.868.

Wegen Umbenennung des Straßennamens hat sich der Gesellschaftssitz mit Wirkung ab dem 01.01.2011 geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.01.2011.
Universal-Investment-Luxembourg S.A.
Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011015301/14.

(110017103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Label Interior Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.663.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales conclue en date du 20 juin 2010, à Luxembourg que:

La société ALTAI MOUNTAINS LIMITED, société de droit Gibraltar, établie et ayant son siège social à 4, Giro's Passage, Gibro House, Gibraltar, constituée en date du 26 juillet 2007, enregistrée et immatriculée au Companies House de Gibraltar sous le matricule n° 99202 a cédé 124 parts sociales, numérotées de 1 à 124, qu'il détient dans la société LABEL INTERIOR DESIGN en faveur de

la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit Gibraltar, constituée en date du 17 septembre 2007, établie et ayant son siège social à 4, Giro's Passage, Gibro House, Gibraltar, enregistrée et immatriculée au Companies House de Gibraltar sous le matricule n° 99467.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2011015302/18.

(110016795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 43.231.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2011

Après discussion, plus personne ne demandant la parole, les administrateurs de la Société ont à l'unanimité décidé:

/

De coopter Monsieur Sylvain GOETZ (né le 20 mai 1964 à Deurne (Belgique), demeurant Residentie Iepenbug, Alfons Servaislei 96 B bus 7, (2900) SCHOTEN, Belgique) comme administrateur de la société en remplacement de Madame Marjorie GOLINVAUX, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir. Cette cooptation devra être ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011015305/17.

(110017177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

JL Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 121.944.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of January.
Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 78673,

here represented by Mrs Muriel SOSNOWSKI and Mr. John S. MORREY, both residing professionally in Steinfort, by virtue of two proxies under private seal given.

Such proxies, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company JL Fund of Funds SICAV-SIF, a specialized investment fund in the form of a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, within the meaning of the Luxembourg law of 13 February 2007 concerning specialized investment funds as amended, with registered office at L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121944, incorporated by deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Redange-sur-Attert, of November 23rd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2299 of December 8th, 2006, and which articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, of July 28th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1678 of August 18th, 2010 (the "Company").

II. The agenda of the present sole shareholder's meeting is the following:

1. Approval of the merger proposal pursuant to which the Company will merge with Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, a specialized investment fund in the form of a société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121945 (the "Absorbing Company") by way of a merger by acquisition (fusion par absorption) of the Company by the Absorbing Company; whereby the Company following its dissolution without liquidation shall transfer all its assets and liabilities to the Absorbing Company (the "Merger") (the Company and the Absorbing Company hereinafter referred to as the "Merging Companies") in accordance with (i) the merger proposal as filed with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on December 31st, 2010, (ii) the detailed written report on the merger proposal drawn up by the board of directors of the Company, (iii) the detailed written report on the merger proposal drawn up by the board of directors of the Absorbing Company, as deposited at the registered offices of the Merging Companies, which approval expressly includes the approval of the transfer by the Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company and the subsequent dissolution without liquidation of the Company.

2. Discharge to each of the members of the board of directors of the Company and to the independent auditor of the Company for the performance of their mandate.

3. Determination of the place where the corporate books and documents of the Company will be retained for a period of five (5) years.

4. Effective date of the Merger and the other items on the agenda.

5. Miscellaneous.

III. The requirements of the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Company Law») in relation to the mergers have been fulfilled:

(a) the merger proposal drawn up in common by the respective board of directors of the Merging Companies, has been published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 2869 dated December 31st, 2010,

(b) a detailed written report has been drawn up by the board of directors of each of the Merging Companies, setting out the reasons for the Merger, the exchange ratio, the anticipated operational effects on the activities of the merging entities, as well as the legal and economic implications of the Merger, in accordance with article 265 of the Company Law.

A copy of the said reports, after been signed "ne varietur", by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(c) the detailed written reports drawn up by the board of directors of the Merging Companies and all required documents pursuant to article 267 (1) of the Company Law have been deposited at the registered office of the Merging Companies in order to be inspected by the sole shareholder of the Merging Companies, at least one month before the date of the present deed,

as expressly acknowledged, insofar as necessary, by the sole shareholder of the Company.

IV. The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, duly represented and considering himself as duly convened, then resolves as follows:

First resolution

The sole shareholder, having acknowledged the merger proposal drawn up in common by the boards of directors of the Merging Companies and the detailed written reports on the merger proposal drawn up by the respective board of directors of the Merging Companies in accordance with article 265 of the Company Law, approves the terms of the Merger as more fully described in the merger proposal filed with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on December 31st, 2010 whereby the Company is to merge with and to be absorbed, effective as of today (the "Effective Date of Merger"), by the Absorbing Company in accordance with articles 261 and following of the Company Law.

The sole shareholder in particular resolves that as a consequence of the Merger all assets and liabilities of the Company shall be transferred to the Absorbing Company, as of the Effective Date of Merger in accordance with the terms of the merger proposal.

The sole shareholder further acknowledges that in consideration for the Merger five hundred forty-one thousand two hundred sixty-four (541,264) new shares are directly allotted by the Absorbing Company to the sole shareholder of the Company at the exchange ratio set forth in the merger proposal, to be issued by the Absorbing Company in accordance with the provisions of its articles of association; whereby the exchange ratio of the shares is duly justified in the report issued by the board of directors of the Company.

Moreover, the sole shareholder resolves that at the Effective Date of Merger (i) the Company will be dissolved without liquidation, all the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company, (ii) the Company shall cease to exist and (iii) all shares issued by the Company shall be cancelled in the shareholders' register of the Company with effect to the same date.

Second resolution

The sole shareholder resolves to grant full and entire discharge to each of the members of the board of directors of the Company and to the independent auditor of the Company for the exercise of their mandate until the Effective Date of Merger.

Third resolution

The sole shareholder resolves that the corporate books and documents of the Company will be retained for a period of five (5) years at the registered offices of the Absorbing Company.

Fourth resolution

The sole shareholder expressly acknowledges that the sole shareholder of the Absorbing Company has given its approval to the Merger as of today and resolves in its capacity as sole shareholder of the Company to approve the Merger and the other resolutions in relation to the items on the agenda which will as such become effective between parties as of the Effective Date of Merger and towards third parties as from the date of publication of the present notary deed in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Declaration

In accordance with article 271 (2) of the Company Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and the validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the merger effective on January 31st, 2011.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately SEVEN THOUSAND EURO (EUR 7,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mersch, in the Office, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78673,

ici représentée par Madame Muriel SOSNOWSKI et Monsieur John S. MORREY, tous deux résidant professionnellement à Steinfort,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société JL Fund of Funds SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, au sens de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée, avec siège social à L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121944, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, reçu en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2299 du 8 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1678 du 18 août 2010 (la «Société»).

II. La présente assemblée générale de l'actionnaire unique a pour ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par lequel la Société fusionnera avec Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121945 (la «Société Absorbante») par voie de fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante; par laquelle la Société à la suite de sa dissolution sans liquidation transférera tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante (la «Fusion») (la Société et la Société Absorbante, ci-après les «Sociétés Fusionnantes») conformément (i) au projet de fusion tel que déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 décembre 2010, (ii) au rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par le conseil d'administration de la Société, (iii) au rapport écrit détaillé sur le projet de fusion établi par le conseil d'administration de la Société Absorbante, tels que déposés au siège social des Sociétés Fusionnantes, laquelle approbation inclut expressément l'approbation du transfert par la Société de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante et la dissolution subséquente sans liquidation de la Société.

2. Décharge à chacun des membres du conseil d'administration de la Société et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

3. Détermination du lieu où les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans.

4. Prise d'effet de la Fusion et des autres points à l'ordre du jour.

5. Divers

III. Les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi Sociétés»), relatives aux fusions ont été respectées:

(a) le projet de fusion établi conjointement par les conseils d'administration respectifs des Sociétés Fusionnantes, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2869, en date du 31 décembre 2010,

(b) un rapport écrit détaillé a été établi par le conseil d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes, décrivant les raisons de la Fusion, le rapport d'échange, les conséquences prévisibles pour les activités des entités fusionnantes et toutes conséquences juridiques et économiques de la Fusion conformément à l'article 265 de la Loi Sociétés.

Une copie de ces rapports écrits, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(c) les rapports écrits détaillés établis par le conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes et tous les documents requis par l'article 267 (1) de la Loi Sociétés ont été déposés au siège social des Sociétés Fusionnantes, en vue de leur consultation par l'actionnaire unique des Sociétés Fusionnantes, un mois au moins avant la date du présent acte, ce qui est expressément reconnu, pour autant que de besoin, par l'actionnaire unique de la Société.

IV. L'actionnaire unique, représentant l'entière du capital social de la Société, dûment représenté et se considérant lui-même comme dûment convoqué, prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du projet de fusion établi conjointement par les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes et les rapports écrits détaillés sur le projet de fusion établis par les conseils d'administration respectifs des Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 265 de la Loi Sociétés, approuve les termes de la Fusion telle qu'envisagée par le projet de fusion enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 décembre 2010 en vertu duquel la Société va être fusionnée et être absorbée avec effet en date de ce jour (la «Date Effective de la Fusion») par la Société Absorbante, conformément aux articles 261 et suivant de la Loi Sociétés.

L'actionnaire unique décide en particulier qu'en conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs de la Société seront transférés à la Société Absorbante, à la Date Effective de la Fusion.

L'actionnaire unique prend acte en outre qu'en considération de la Fusion, cinq cent quarante et un mille deux cent soixante-quatre (541.264) nouvelles actions sont directement allouées par la Société Absorbante à l'actionnaire unique de la Société au ratio d'échange prévu dans le projet de fusion, à émettre par la Société Absorbante conformément aux dispositions de ses statuts; étant précisé que le ratio d'échange des actions est dûment justifié dans le rapport établi par le conseil d'administration de la Société.

De plus, l'actionnaire unique décide qu'à la Date Effective de la Fusion, (i) la Société sera dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la Société étant transférés à la Société Absorbante, (ii) la Société cessera d'exister et (iii) toutes les actions émises par la Société seront annulées dans le registre des actionnaires de la Société avec effet à la même date.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge pleine et entière à chacun des membres du conseil d'administration de la Société et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice de leur mandats jusqu'à la Date Effective de la Fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique prend expressément connaissance du fait que l'actionnaire unique de la Société Absorbante a approuvé la Fusion en date de ce jour et décide en sa capacité d'actionnaire unique de la Société Absorbée d'approuver la Fusion et les autres résolutions en relation avec les points à l'ordre du jour qui prendront partant effet entre parties à la Date Effective de la Fusion et à l'égard des tierces parties à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi Sociétés, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités légaux incombant à la Société dans le but de rendre la fusion effective le 31 janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à SEPT MILLE EUROS (EUR 7.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. MORREY, M. SOSNOWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2011. Relation: MER/2011/208. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011028701/219.

(110034385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Pecora Privat S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.886.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PECORA PRIVATE S.A. SPF
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011015319/22.

(110017175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Petite Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.713.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PETITE GLOBAL S.A. SPF
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011015320/22.

(110017199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Paradigm Financials SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 102.757.

Par la présente, la soussignée, KOBUS à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire de la Société Anonyme PARADIGM FINANCIALS SA, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102757.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

KOBU S.à r.l.
Romain ZIMMER
Gérant

Référence de publication: 2011015316/14.

(110016979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

M.T.I. Lux S.A., Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.536.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} janvier 2010

Première résolution

L'Assemblée après avoir délibéré décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Philippe LEPRETRE de ses mandats d'Administrateur et ce à effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur Monsieur Fernand BLUM, demeurant L-7381 Bofferdange, 31, Cité Roger Schmitz et ce à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signatures

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Référence de publication: 2011015306/19.

(110016823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Arabella I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.565.

—
Wegen Umbenennung des Straßennamens hat sich der Gesellschaftssitz mit Wirkung ab dem 01.01.2011 geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.01.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011015249/13.

(110017142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

PHM Topco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.049.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 janvier 2011 que la société Pamplona Capital Partners II LP, une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au Uglad House, South Church Street, KY - George Town, Grand Cayman, a cédé mille (1.000) parts sociales de classe C de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PHM Holdco 7 S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.066, de sorte que, suite à ce transfert:

- 1) Pamplona Capital Partners II LP, précitée, ne détient désormais aucune part sociale de classe C de la Société,
- 2) PHM Holdco 7 S.à r.l., précitée, détient désormais l'ensemble des mille (1.000) parts sociales de classe C de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011015321/21.

(110016942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Phoibos 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.464.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PHOIBOS 1 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011015322/22.

(110016945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Pilton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.343.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 283, route d'Arlon, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre:2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PILTON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011015323/22.

(110017165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Sèvres V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 141.776.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 22 décembre 2010 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2011014797/17.

(110016684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.033.

Wegen Umbenennung des Straßennamens hat sich der Gesellschaftssitz mit Wirkung ab dem 01.01.2011 geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.01.2011

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011015250/13.

(110017143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Aegean Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 104.683.

—
Extrait des Résolutions de la conseil d'administration du 5 Janvier 2011

Première résolution:

La conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Vassilis MILIONIS citoyen hellénique, né le 8 juillet 1981 à Marousi, numéro de passeport AA 0376936, résident professionnellement à 5 Koumbari Str., 10674 Athènes, Grèce en tant qu'administrateur délégué de la société avec les pouvoirs les plus étendus. Il peut engager la société sous sa seul signature dans la gestion journalière, y compris dans toutes les opérations bancaires.

Le mandat de l'administrateur délégué sont fixée jusque à l'assemble générale qui tiendra en l'année 2016.

Extrait Conforme

Signature

Référence de publication: 2011015253/16.

(110017200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Atell Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 80.857.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis avec effet immédiat.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

APELL HOLDING S.A.

Per-Eric ANDERSSON

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2011015255/17.

(110016962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Volga Resources Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.180.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the fourteenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Guennadi Timtchenko, born in Leninakan on 9 November 1952 and having his address at 10, rampe de Cologny, CH-1223 Genève,

duly represented by Dr. Marcel Bartnik, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Geneva, on 3 February 2011.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity has requested the notary to state as follows the Articles of the Company:

Except otherwise implied by the context, the capitalized terms used in these Articles shall have the same meaning as in the Memorandum.

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a société anonyme (S.A.) qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) in the form of a specialised investment fund under the name of Volga Resources Investments (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited period of 10 years as from the last day of the initial offering period of Ordinary Shares as determined by the Board of Directors in accordance with the provisions of the placement memorandum of the Company (the "Memorandum"). However, the term of the Company may be extended upon proposition of the Board of Directors by decision of the general meeting of shareholders for a further maximum period of 3 years, subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized under the provisions of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the shareholders the result of the management of the Company's assets.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

Art. 5. Determination of the investment objectives and Policies. The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Share Capital.

(a) The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement à capital variable (SICAV) under Luxembourg law, is the US dollar (USD) equivalent of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following three classes (the "Classes") of Shares of no par value:

(i) "Ordinary Shares" which entitle the holders thereof to specific distributions rights as further described in the Memorandum. Ordinary Shares may only be subscribed by the Founding Shareholder and his Connected Persons; and

(ii) "Preferred Shares" which entitle the holders thereof to specific distribution rights as further described in the Memorandum. Preferred Shares shall be subscribed by Shareholders other than the Founding Shareholder.

(iii) "Investment Advisor Shares" which are non-voting Shares, but which entitle the holders thereof to a recoverable preferred dividend of 25% p.a. on the initial value of its investment in the Company. Investment Advisor Shares may only be subscribed by the Investment Advisor and its connected persons.

The Classes of Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the Board of Directors and disclosed in the Memorandum.

The Board of Directors may create additional Classes and/or series of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

(c) The Company has been incorporated with a subscribed share capital of five million US Dollar (USD 5,000,000) divided into five thousand (5,000) Ordinary Shares of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

(d) The Board of Directors is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Shares within existing Classes/series of Shares or new Classes/series of Shares to be created without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

Art. 7. Shares

(a) Shares are exclusively restricted to Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

(b) The Board of Directors shall determine whether the Company shall issue Shares in bearer and/or in registered form. If bearer Shares are to be issued, the Board of Directors will determine whether such Shares shall be issued under the form of individual or multiple certificates or of global certificates. Such certificates shall provide on their face that they may only be transferred to Eligible Investors (as defined in Article 27 hereinafter).

If bearer Shares are to be issued under the form of individual or multiple certificates, such certificates will be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe.

If bearer Shares are to be issued under the form of global certificates, such certificates will be deposited with a clearing system or a similar institution in order to permit the clearing of the Shares, inter alia in view of the trading of the Shares on stock exchanges or other markets. Global certificates may not be converted into individual or multiple certificates.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Company or by a person designated therefore by the Company, under its sole responsibility and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of the registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

If bearer Shares are issued, registered Shares may be converted into bearer Shares and bearer Shares may be converted into registered Shares at the request of the holder of such Shares. A conversion of registered Shares into bearer Shares will be effected by cancellation of the registered Share certificates, if any, representation that the transferee is an Eligible Investor and issuance of one or more bearer Share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the Register to evidence such cancellation. A conversion of bearer Shares into registered Shares will be effected by cancellation of the bearer Share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered Share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the Register to evidence such issuance. At the option of the Board of Directors, the costs of any such conversion may be charged to the Shareholder requesting it.

Before Shares are issued in bearer form and before registered Shares shall be converted into bearer Shares, the Company may require assurances satisfactory to the Board of Directors that such issuance or conversion shall not result in such Shares being held by a natural person or corporate entity not being an Eligible Investor.

Share certificates shall be signed by two members of the Board of directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

(c) Any transfer of registered Shares shall be effected (i) if Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such registered Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, in particular assurances that such transfer shall not result in such registered Shares being held by a natural person or corporate entity not being an Eligible Investor and (ii) if no Share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore, along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, in particular assurances that such transfer shall not result in such registered Shares being held by a natural person or corporate entity not being an Eligible Investor. Any transfer of registered Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(d) Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in such a case they confer a voting right. In the case of bearer Shares, only certificates evidencing full Shares will be issued.

(e) Except for the Investment Advisor Shares, each Share grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

(f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the Shareholder's Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Share certificate.

Art. 8. Transfer of Shares. Any transfer or assignment of Preferred Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller.

Any transfer of Preferred Shares by their holder to another person, whether already a holder or not is subject to prior approval from the Board of Directors which may not be unreasonably withheld.

The Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

Art. 9. Issue of Shares. Existing Shareholders and potential Shareholders shall be proposed to subscribe to Shares on one or more dates or periods as determined by the Board of Directors (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described in the Memorandum.

Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on a Closing or on any other date as determined by the Board of Directors and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the Board of Directors and precised and more fully described in the Memorandum.

The Board of Directors may determine any other subscription conditions such as minimum subscription on Closings, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

Shareholders shall have, in proportion to their shareholding a preferential right to subscribe for new Shares to be issued providing that the Board of Directors may always decide to issue Shares without preferential right and reserve the right to subscribe for a determined issued of Shares to specified Shareholders or their parties.

The Board of Directors may delegate to any Director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a special report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. All fees and costs linked to such contribution in kind shall be exclusively assumed by such contributor in kind.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders may be refused by the Company.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of Article 2 of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company shall have the right to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the valuation day at which the redemption shall take effect. Registered holders shall be notified in writing. The Company shall inform holders of bearer Shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the Board of Directors, unless all such Shareholders and their addresses are known to the Company.

Art. 11. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of each Class (the "Net Asset Value"), will be determined by the corporate agent under the responsibility of the Board of Directors in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Day as further defined in the Memorandum.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 28 (4) of the law dated 13 February 2007 concerning specialised investment funds:

(i) Liquid assets shall be valued at their nominal value with interest accrued;

(ii) Investments and other property and assets of the Company shall be valued according to the most recent International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines developed by the Association Française des Investisseurs en Capital à Risque, the British Venture Capital Association and the European Venture Capital Association ("EVCA");

(iii) Investments in Investment Structures shall be valued on the basis of their latest available net asset value adjusted notably for net capital activity and for any material events or developments affecting either Underlying Investments or the Investment Structures themselves, in the case that no valuation based on EVCA principles can be obtained.

Other fair valuation methods may be used if the Board of Directors considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant and provided that such other methods aim at the valuation of the assets on the basis of the reasonably and foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

The assets shall include:

- the value of any partnership interest held as an investment;
- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, Shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, money market instruments, and all other investments and transferable securities;

- all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and Shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);

- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities, unless this interest is included in the principal amount of such securities;

- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

The liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;

- a provision for capital tax and income tax accrued on the valuation day and any other provisions authorized or approved by the Board of directors;

- all other liabilities of any kind, except liabilities represented by Shares. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:

- * formation expenses,
- * expenses in connection with and fees payable to, its investment manager, advisors(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors,
- * administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including preparing and printing of offering documents, explanatory memoranda, registration statements and annual reports) and other operating expenses,
- * the cost of buying and selling assets,
- * interest and bank charges, and
- * taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Net Asset Value per share

The Net Asset Value per Share on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of the Company (i.e. the value of its assets less its liabilities on any such Valuation Day, divided by the total number of Shares of the Company then outstanding on that Valuation Day and rounding the resulting sum to the nearest cent of a US dollar.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Day shall be made available to the Shareholders at the registered office of the Company, within a period of time following the relevant Valuation Day as disclosed in the Memorandum.

Art. 12. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value:

- a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;
- b) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or value on any stock exchange or other market price;
- c) if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions of the Company;
- d) if the net asset value of a fund the Company invests in is not available;
- e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained, under the condition that such investments form a substantial part of the Company's assets;
- f) upon the publication/issuance of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any request for subscription shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members, who need not to be Shareholders of the Company

They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by the present articles of incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax, electronic mails or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Investment Advisor. The Company shall enter into an advisory services agreement (the "Investment Advisory Agreement") with an investment advisor, which shall notably supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy as described in the Memorandum.

Art. 18. Conflict of Interests. Shareholders should note that the members of the Board of directors, the Depositary, Corporate Agent, Investment Advisor and possibly other parties may be subject to various conflicts of interest in their relationships with the Company. The following considerations are given on a non-exhaustive basis.

The members of the Board of directors shall act exclusively in the best interests of the Company.

The Depositary and Corporate Agent, in carrying out their role as depositary or corporate agent of the Company, must act solely in the interest of the Shareholders.

Should the Board of directors become aware of a material conflict of interest in a contemplated transaction, the Board of directors shall use its best endeavours to settle such conflict on an arm's length basis prior to completion of such transaction.

Should a member of the Board of directors, the Depositary, Corporate Agent and another party providing services to the Company have a material conflict of interest in a contemplated transaction, such member of the Board of directors or other service provider shall make such conflict known to the Board of directors in writing without undue delay.

The Board of directors will then call a meeting of the board of managers in which it will deliberate on such potential conflict of interest and its consequences for the investors. In the case of a manager having such a material conflict of interest, such manager shall be excluded from any deliberation of the Board of directors in this respect.

Should the Board of directors come to the conclusion that the potential conflict of interest will negatively affect the Company's Shareholders, it will inform the Shareholders without undue delay by the means of a notice to Shareholders about the situation, or, in more serious cases, convene a general meeting of Shareholders in order to discuss the situation and find a solution which is suitable for all parties involved.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 19. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to

which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the “Depositary”) which meets the requirements of the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

In compliance with usual bank practices, the Depositary may under its responsibility and in good faith, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries.

The Company’s securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

If the Depositary desires to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The Company may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 21. Corporate Agent. The Company will appoint a corporate agent (the “Corporate Agent”) responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the book-keeping and calculation of the Net Asset Value of the Shares, for all and any secretarial and administrative tasks, for handling the processing of subscription for – and redemption of – Shares, and accepting transfers of funds, for the safe keeping of the register of Shareholders and the corporate documents of the Company, providing the administrative support for the meetings of the Board of Directors, providing and supervising the mailing of statements, reports, notices and other documents to the Shareholders. The Corporate Agent will further be responsible for controlling that Shareholders are Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law dated 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

Art. 22. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held on the tenth calendar day of the month of June at 11 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder’s address recorded in the register of registered shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If bearer Shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

If all Shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The holders of bearer Shares are obliged, in order to be admitted to the general meetings, to deposit their share certificates with an institution specified in the convening notice at least three (3) Business Days prior to the date of the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Except for Investment Advisor Shares, each share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the present articles of incorporation.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital and if such a quorum is not obtained at a first meeting there shall be no quorum requirement at the adjourned meeting and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at any meeting.

Art. 23. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1 January and ends on 31 December.

Art. 24. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 25. Distributions. The rights to dividends or distributions attached to any Class of Shares are determined by the Board of Directors and further described in the Memorandum.

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 27. Definitions. "Articles" The articles of incorporation of the Company.

"Board of Directors" The board of directors of the Company.

"Business Day" A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

"Class" Each class of Shares within each Pool of the Company.

"Company" Volga Resources Investments S.A. is organized as a société anonyme and registered as a société d'investissement à capital variable and qualifies as a specialised investment fund.

"Connected Persons" Any natural or legal persons designated by the Founding Shareholder (including, without however being limited thereto, the Directors as well as any companies or entities owned or controlled by the Directors).

"Directors" The directors of the Company.

"Eligible Investors" Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds.

"Founding Shareholder" Guennadi Timtchenko

"Institutional Investors" Investors who qualify as institutional investors according to the Luxembourg laws and regulations.

"Investment Advisor Shares" Shares to be subscribed by the Investment Advisor. These Investment Advisor Shares are non-voting Shares, which entitle the Investment Advisor to a recoverable preferred dividend of 25% p.a. on the initial value of its investment in the Company.

"Investment Program" Shall have the meaning ascribed to that term in the sections of the Memorandum headed "Definitions" and "Investment Objective and Strategy".

"Investment Structure" Investment Structures in which the Company intends to invest whose primary purpose is the investment and financing of private equity, including venture capital. These Investment Structures may be of any kind and nature, having the legal personality or not, whether listed or unlisted, being regulated or not and based in any jurisdiction.

"Memorandum" The placement memorandum of the Company as amended from time to time.

"Net Asset Value" The net asset value per Share of the relevant Class within the relevant Pool as determined pursuant to the section "Net Asset Value".

"Ordinary Shares" Shares which entitle the holders thereof to distribution rights as further described in the section of the Memorandum headed "Distribution and Capital Reimbursement Policy". The Ordinary Shares may only be subscribed by the Founding Shareholder and his Connected Persons.

“Portfolio Company” Any company in which the Company has made an investment, directly or through an Investment Structure.

“Pool” A portfolio comprising all the assets acquired in the context of a specific Investment Program or directly or indirectly deriving therefrom as well as all liabilities directly or indirectly deriving from such Investment Program.

“Preferred Shares” Shares which entitle the holders thereof to distribution rights as further described in the section of the Memorandum headed “Distribution and Capital Reimbursement Policy”. The Preferred Shares will be subscribed by the Shareholders other than the Founding Shareholder.

“Professional Investors” Investors who qualify as professional investors under Annex II of Directive 2004/39 on investment services and regulated markets as amended.

“Reference Currency” The currency of calculation of the Net Asset Value as determined under the section “Net Asset Value”.

“Series” Each series of Ordinary Shares.

“Shareholder” A holder of Shares.

“Shares” Shares issued by the Company.

“Underlying Investments” Shall have the meaning ascribed to that term in the section of the Memorandum headed “Investment Objective and Strategy”.

“Well-informed Investors” Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of € 125,000 in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive CEE/93/22, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in the Company.

Transitory Dispositions

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

Guennadi Timtchenko, pre-qualified, subscribes for five thousand (5,000) Ordinary Shares.

Evidence of the above payments, totalling five million US Dollar (USD 5,000,000) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the Board of Directors, pursuant to the Articles, of the various Classes of Shares which the Company shall have, they will elect the Class or Classes of Shares to which the Shares subscribed to shall appertain.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses of the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolution of the Sole Shareholder

The above named person representing the entire subscribed capital has immediately resolved as follows:

I. The following are elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2011.

- Mr Chlodwig Reuter, Independent Director, residing professionally in 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, born in Zemmer on 2 March 1948

- Mr Paul Mousel, Lawyer, residing professionally in 14, rue Erasme, L2082 Luxembourg, born in Luxembourg on 15 October 1953

- Mr Sven A. Olsson, Lawyer, residing professionally in Stallgatan 4, SE25110 Helsingborg, born in Lund on 8 February 1943

II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

III. The address of the Company is set at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Guennadi Timtchenko, né Leninkan le 9 novembre 1952, résidant à 10, rampe de Cologny, CH-1223 Genève,

dûment représenté par Dr. Marcel Bartnik, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 3 février 2011.

La prédite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les Statuts de la Société :

Les termes précédés d'une majuscule tels qu'utilisés dans les présents Statuts auront la même signification que dans le Prospectus, sauf si le contexte en dispose autrement.

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées (les «Actions»), une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV) dans la forme d'un fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de Volga Resources Investments (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'administration»), des filiales, succursales, ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société a été établie pour une durée limitée, qui prendra fin après une période de dix ans à compter du dernier jour de la première période de souscription, ainsi que déterminé par le Conseil d'administration conformément au prospectus de la Société (le «Prospectus»). Néanmoins, la durée de la Société pourra être prolongée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et sur proposition du Conseil d'administration, pour une période d'une durée maximale de 3 ans, sous la condition que le quorum et les conditions de majorité nécessaires pour un changement des présents statuts soit atteint.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Art. 5. Détermination des objectifs et Politiques d'investissement. Le Conseil d'administration établira les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que le mode de conduite de la gestion et des affaires de la Société dans ce cadre, conformément aux dispositions du Prospectus et aux lois et règlements applicables.

Art. 6. Capital social.

(a) Le capital de la Société est représenté par des Actions sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise à la législation luxembourgeoise, est l'équivalent en US dollars de mille deux cents cinquante Euros (EUR 1.250.000).

(b) Le capital social est représenté par trois différentes classes (les «Classes») d'Actions sans mention de valeur nominale :

(i) des «Actions ordinaires» dont les porteurs ont ainsi droit aux distributions spécifiques prévues dans le Prospectus. Les Actions ordinaires ne peuvent être souscrites que par l'Actionnaire Fondateur et ses Personnes Connexes; et

(ii) des «Actions privilégiées» dont les porteurs ont ainsi droit aux distributions spécifiques prévues dans le Prospectus. Les Actions privilégiées peuvent être souscrites par tout Actionnaire autre que les Actionnaires Fondateur.

(iii) des "Actions du Conseiller d'investissement" qui sont des Actions sans droit de vote, mais dont les porteurs ont droit à un dividende privilégié et récupérable à hauteur de 25% p.a. sur la valeur initiale de l'investissement dans la Société. Les Actions du Conseiller d'investissement ne peuvent être souscrites que par le Conseiller d'investissement et ses personnes connexes.

Les Actions privilégiées, les Actions ordinaires et les Actions du Conseiller d'investissement peuvent être émises au sein de chaque Masse d'actifs.

Le Conseil d'administration pourra émettre les différentes Classes d'Actions au titre d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les modalités et les conditions seront fixées par le Conseil d'administration et précisées dans le Prospectus.

Le Conseil d'administration peut créer des Classes d'Actions et/ou des séries d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

(c) La Société est constituée avec un capital social souscrit de cinq millions US Dollars (5.000.000 USD) divisé en cinq mille (5.000) Actions ordinaires sans mention de valeur. Les Actions ont été entièrement libérées lors de la constitution.

(d) Le Conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 9 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions au sein des Classes/séries existantes ou de nouvelles Classes/séries à créer sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les Actions à émettre.

Art. 7. Actions.

(a) Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

(b) Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des Actions au porteur et/ou nominatives. Si des Actions au porteur sont émises, le Conseil d'Administration déterminera si ces Actions seront émises sous forme de certificats individuels ou multiples ou sous forme de certificats globaux. Ces certificats doivent revêtir une mention indiquant qu'ils ne sont cessibles qu'aux Investisseurs éligibles (tels que définis à l'Article 27 ci-après).

Si des Actions au porteur sont émises sous forme de certificats individuels ou multiples, ces certificats seront émis dans les formes prescrites par le Conseil d'Administration.

Si des Actions au porteur sont émises sous forme de certificats globaux, ces certificats seront déposés auprès d'un système de compensation ou d'une institution similaire afin de permettre la compensation des Actions pour que ces dernières puissent notamment être négociées sur des bourses de valeurs ou sur d'autres marchés. Les certificats globaux ne pourront pas être convertis en certificats individuels ou multiples.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actions (le «Registre») qui sera conservé par la Société ou par une personne désignée à cet effet par la Société, sous sa seule responsabilité. Le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Classe des Actions détenues par l'Actionnaire visé ainsi que le montant libéré au titre de chaque Action et ses coordonnées bancaires. Sauf instruction contraire reçue par la Société, la Société pourra considérer l'information apparaissant sur le Registre comme correcte et à jour et elle pourra notamment utiliser l'adresse figurant au Registre pour l'envoi d'avis ou autres annonces. La Société pourra de la même manière utiliser les coordonnées bancaires en Registre pour procéder à des paiements.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions nominatives établit son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats d'Actions nominatives pourront être émis à la discrétion du Conseil d'Administration.

En cas d'émission d'Actions au porteur, les Actions nominatives pourront être converties en Actions au porteur et les Actions au porteur pourront être converties en Actions nominatives sur demande du propriétaire des Actions concernées. La conversion d'Actions nominatives en Actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'Actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, attestation que le cessionnaire est un Investisseur éligible et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'Actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au Registre constatant cette annulation. La conversion d'Actions au porteur en Actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'Actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'Actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au Registre constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'Actionnaire requérant par décision du Conseil d'Administration.

Avant que les Actions ne soient émises sous forme d'Actions au porteur et avant que des Actions nominatives ne soient converties en Actions au porteur, la Société peut demander des gages que le Conseil d'Administration considérera comme satisfaisant, sur le fait qu'une telle émission ou qu'un tel échange n'aboutira pas à ce que de telles Actions ne soient détenues par une personne physique ou morale qui ne serait pas qualifiée d'Investisseur éligible.

Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées sur un facsimilé. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(c) Tout transfert d'Actions nominatives se fera (i) si des certificats d'Actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant de telles Actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, en particulier l'assurance qu'un tel transfert n'aboutira pas à ce que de telles Actions nominatives ne soient détenues par une personne physique ou morale qui ne serait qualifiée d'Investisseur éligible, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats d'Actions, par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet ainsi que tous autres documents de transfert exigés par la Société, en particulier l'assurance qu'un tel transfert n'aboutira pas à ce que de telles Actions nominatives ne soient détenues par une personne physique ou morale qui ne serait qualifiée d' Investisseur éligible.

Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au Registre, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(d) Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'Action ainsi représentée mais sans donner aucun droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'il représente une Action entière, auquel cas ces rompus conféreront un droit de vote. Dans le cas d'Actions au porteur, ne seraient émis que les certificats représentant des Actions entières.

(e) Excepté pour les Actions du Conseiller d'investissement, chaque Action donne droit à un vote lors de chaque assemblée des Actionnaires ainsi que lors des assemblées tenues pour chaque classe d'Actions distincte émise.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est/sont détenue(s) conjointement ou si elle(s) est/sont revendiquée(s) par plus d'une personne, toutes les personnes invoquant la propriété de cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'/les Action(s) à l'égard de la Société. En l'absence d'une telle désignation, tous les droits attachés à/aux (l')Action(s) seront suspendus.

(g) Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'Actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut alors être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission du nouveau certificat d'Actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original pour lequel le duplicata aura été émis n'aura plus de valeur.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat de remplacement ou avec l'annulation du certificat d'Actions original.

Art. 8. Transfert des Actions. Tout transfert ainsi que toute cession d'Actions privilégiées seront soumis à l'obligation pour l'acheteur ou le cessionnaire de signer un écrit préalable l'engageant à assumer complètement toutes les obligations encourues par le vendeur en vertu du contrat de souscription signé par le vendeur.

Le transfert d'Actions privilégiées par leur propriétaire en faveur d'une autre personne, déjà actionnaire ou non, requiert l'accord préalable du Conseil d'administration qui ne pourra pas refuser un tel accord sans raison valable.

La Société ne donnera aucune suite aux transferts d'Actions en faveur d'un investisseur qui ne pourrait pas être considéré comme un Investisseur éligible, tel que défini à l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Art. 9. Emission d'Actions. Il sera proposé à tout Actionnaire existant ou potentiel de s'engager à souscrire des Actions à une ou plusieurs dates ou périodes telles que déterminées par le Conseil d'administration (chacune un «Closing») et précisées dans le Prospectus.

Le paiement du prix de souscription des Actions sera effectué en tout ou en partie lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par le Conseil d'administration et précisée dans le Prospectus. Les modes de paiement du prix de ces souscriptions seront déterminés par le Conseil d'administration et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des minimums d'engagements lors des Closings, des intérêts moratoires ou des restrictions à la propriété. De telles conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Les Actionnaires auront, en proportion avec leur actionnariat, un droit préférentiel de souscription pour toutes nouvelles Actions émises, sauf si le Conseil d'administration décide d'émettre des Actions sans droit préférentiel et réserve ainsi le droit de souscrire pour une émission déterminée d'Actions à des Actionnaires spécifiques ou à des tiers.

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou autre agent autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions, d'en recevoir le paiement et de les délivrer.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou autres actifs, conformément aux prescriptions légales luxembourgeoises en la matière et notamment celle d'obtenir un rapport spécial du réviseur de la Société et pour autant que ces valeurs mobilières ou autres titres soient conformes aux stratégies

et aux objectifs d'investissement de la Société. Tous les frais et les coûts liés à un tel apport en nature seront exclusivement à la charge de la personne apportant les actifs.

Art. 10. Rachat des Actions. La Société est de type fermé et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires peuvent être refusées par la Société.

Par ailleurs les Actions peuvent être rachetées d'office si un Actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur institutionnel, un Investisseur professionnel ou un Investisseur expérimenté au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. Ces rachats d'office devront s'effectuer conformément aux dispositions en la matière prévues dans le Prospectus.

La Société aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant du portefeuille titres de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer dans cette hypothèse seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société. L'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

La Société enverra un avis aux détenteurs de la ou des Catégorie(s) d'Actions concernée(s) avant le jour d'évaluation, date à laquelle le rachat prendra effet. Les détenteurs d'Actions nominatives seront informés par écrit. La Société informera les détenteurs d'Actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux que le Conseil d'Administration déterminera, à moins que tous ces Actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée par l'Agent administratif sous la responsabilité du Conseil d'administration dans la devise de référence de la Société (telle que mentionnée dans le Prospectus) lors de chaque jour d'évaluation, tel que plus amplement précisé dans le Prospectus.

Les revenus et les charges seront réputés provisionnés quotidiennement afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire.

L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera déterminée conformément aux principes d'évaluation généralement acceptés, selon l'article 28 (4) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

(i) Les liquidités seront évaluées à leurs valeurs nominales majorées des intérêts cumulés;

(ii) Les investissements, biens et actifs de la Société seront valorisés conformément aux recommandations les plus récentes émises par l'Association Française des Investisseurs en Capital à Risque, la British Venture Capital Association et la European Venture Capital Association («EVCA»).

(iii) Les investissements en Structures d'investissement seront évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible, ajustée notamment pour tenir compte d'éventuels flux de capitaux nets ou de tout autre événement matériel ou autre circonstance affectant soit un Investissement sous-jacent soit la Structure d'investissement visée elle-même, au cas où une évaluation basée sur les principes de l'EVCA ne peut pas être obtenue.

Le Conseil d'administration peut avoir recours à d'autres méthodes de valorisation s'il considère qu'une autre méthode reflète mieux la valeur des actifs lorsque les circonstances et les conditions de marché l'exigent et pour autant que ces autres méthodes tendent à évaluer les actifs sur base de leur prix de vente raisonnable et probable tel que déterminé avec prudence et en toute bonne foi.

Les avoirs de la Société comprendront :

- la valeur de toute part de société détenue comme investissement;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé;
- tous les titres, actions, obligations, certificats de dépôt, obligations sans garantie, options ou droits de souscription, instruments du marché monétaire et autres investissements et valeurs mobilières;
- tous les dividendes et toutes les distributions à percevoir par la Société que ce soit en liquide ou sous forme de dépôts et actions (la Société peut cependant faire des ajustements pour tenir compte de toutes fluctuations des valeurs marchandes des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt, sauf si ces intérêts sont compris dans le prix de ces avoirs;
- tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les produits de transactions swap et les dépenses payées d'avance.

Les engagements comprendront :

- tous les emprunts, effets, billets à ordre et comptes exigibles;
- toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- une provision appropriée pour impôts sur le capital et impôts sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné et, le cas échéant toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'administration;

- tout autre engagement de tout genre, hormis les obligations sous forme d'actions. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à engager par la Société qui comprennent entre autre :

- * les frais de formation
- * les frais et dépenses payables aux gestionnaires, conseillers, comptables, dépositaire et ses correspondants, agents de registre et de transfert, agents payeurs, courtiers, distributeurs, représentants permanents des lieux d'enregistrement et audit,
- * administration, domiciliation, services, promotion, impression, rapports, publication (y compris publicité, préparation et impression de prospectus, notes explicatives, frais d'enregistrement, rapports annuels) et autres frais d'exploitation,
- * les frais d'achat et de vente des avoirs,
- * les intérêts, les frais bancaires, et
- * impôts et autres charges gouvernementales.

La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période en avance et pourra faire des provisions pour de telles dépenses à parts égales durant cette période.

Valeur Nette d'Inventaire par Action

La Valeur Nette d'Inventaire par Action lors d'un Jour d'Evaluation correspond à la Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société (i.e. la valeur de ses avoirs à laquelle on soustrait les engagements de la Société au Jour d'Evaluation, divisée par le nombre total des Actions de la Société en circulation au Jour d'Evaluation, en arrondissant la somme qui en résulte au cent d'US dollar le plus proche).

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe lors d'un quelconque Jour d'Evaluation sera mise à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société, endéans un nombre de jours après le Jour d'Evaluation tel que précisé dans le Prospectus.

Art. 12. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Conseil d'administration peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire :

- a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, selon l'avis du Conseil d'administration, il est pratiquement impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer des avoirs;
- b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société, ou le prix actuel ou la valeur en bourse ou sur tout autre marché ses actifs, sont interrompus;
- c) lorsque des restrictions en matière de change ou de circulation des capitaux empêchent la liquidation de transactions au sein de la Société;
- d) si la valeur nette d'inventaire d'un fonds dans lequel la Société investit n'est pas disponible;
- e) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements au sein de la Société ne peuvent pas être constatés rapidement ou avec précision, sous la condition que ces investissements forment une partie substantielle des avoirs de la Société;
- f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Art. 13. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'administration qui sera en permanence composé d'au moins trois (3) membres, qui ne devront pas nécessairement être Actionnaires de la Société.

Ils seront élus pour une période n'excédant pas six (6) ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle devra déterminer le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires procédera à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée.

Art. 14. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de telles assemblées.

Le Conseil d'administration peut également désigner des fondés de pouvoirs, y compris un directeur général et des vice-directeurs généraux ainsi que tout autre fondé de pouvoirs qu'il jugera utiles au bon fonctionnement des activités et

de la gestion de la Société. De telles nominations pourront être révoquées par le Conseil d'administration à tout moment. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateur ou Actionnaire de la Société. Sauf mention contraire dans les présents Statuts, les fondés de pouvoirs auront les droits et les devoirs que leur assignera le Conseil d'administration.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur seule signature individuelle, à moins d'y avoir été autorisés par une résolution du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés ou tout autre nombre d'administrateurs tel que défini par le Conseil d'administration.

Les résolutions du Conseil d'administration seront enregistrées dans des minutes signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs. Des copies des extraits de ces minutes destinées à être produites dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président de la réunion disposera d'un vote prépondérant.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion des administrateurs. Chaque administrateur doit approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 16. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration.

Art. 17. Conseiller en investissement. Le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs Conseiller(s) en investissement qui fourniront au Conseil d'administration des recommandations et des conseils au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société, tels que décrits dans le Prospectus.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Les Actionnaires doivent noter que les membres du Conseil d'administration, le dépositaire, l'agent administratif, le conseiller en investissement et autres acteurs peuvent être sujet à des conflits variés dans le cadre de leurs relations avec la Société. Les considérations qui suivent ne sont pas exhaustives.

Les membres du Conseil d'administration doivent agir dans l'intérêt exclusif de la Société.

Le dépositaire et l'agent administratif, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent exclusivement agir dans l'intérêt des Actionnaires.

Si le Conseil d'administration a conscience d'un conflit d'intérêt matériel dans le cadre d'une transaction envisagée, le Conseil d'administration devra s'efforcer à régler un tel conflit, dans les conditions normales du marché, avant que soit effectuée la transaction.

Si un des membres du Conseil d'administration, le dépositaire, l'agent administratif ou tout autre prestataire de service de la Société ont un conflit d'intérêt matériel dans le cadre d'une transaction envisagée, ce membre du Conseil d'administration ou tout autre prestataire de service devra en faire part sans délai, par écrit au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra alors appeler à une assemblée du Conseil d'administration lors de laquelle il sera débattu sur le potentiel conflit d'intérêt et ses conséquences pour les investisseurs. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration rencontrerait un tel conflit d'intérêt matériel, ce dernier devra être exclu de toute délibération du Conseil d'administration sur ce sujet.

Si le Conseil d'administration est amené à conclure au fait que le potentiel conflit d'intérêt pourrait avoir une influence négative sur les Actionnaires de la Société, il devra sans délai les en informer par voie de notification aux Actionnaires,

ou dans des cas plus sérieux, il devra convoquer une assemblée générale des Actionnaires afin de débattre de la situation et de trouver une solution qui convienne à toutes les parties impliquées.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé à la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec des personnes, sociétés ou entités telles que le Conseil d'administration pourra désigner en temps qu'il appartiendra.

Art. 19. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande la Société, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est créditrice ou actionnaire et par laquelle il ne serait pas en droit d'être indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ces devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du fondé de pouvoir.

Art. 20. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Conformément aux pratiques bancaires habituelles, le Dépositaire peut, sous sa responsabilité et en toute bonne foi, déposer auprès d'autres établissements bancaires ou intermédiaires financiers, tout ou partie des avoirs qui lui ont été confiés.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Si le Dépositaire désire se retirer, la Société s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

La Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin :

a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 21. Agent administratif. La Société désignera un Agent administratif (l'«Agent administratif») qui sera chargé de toutes les tâches administratives requises en vertu de la loi luxembourgeoise et notamment la tenue des livres comptables et le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, toutes les tâches de secrétariat et d'administration, le traitement des opérations de souscription et de rachat des Actions, l'acceptation des transferts de fonds, la conservation du Registre des Actionnaires et des documents sociaux de la Société, la fourniture de support administratif pour la tenue des réunions du Conseil d'administration, l'envoi et sa surveillance, de relevés, rapports, avis et autres documents destinés aux Actionnaires. L'Agent administratif sera en outre chargé de s'assurer que les Actionnaires sont bien des Investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Art. 22. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration.

Une assemblée peut également être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le dixième jour du mois de juin à 11h au siège social ou à un endroit spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le premier jour ouvré suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les Actionnaires se réuniront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au registre des actions nominatives. La distribution d'un tel avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du

jour sera préparé par le Conseil d'administration sauf si l'assemblée est appelée à la demande écrite d'Actionnaires auquel cas le Conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si des Actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration déterminera.

Si toutes les Actions sont des Actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, des avis aux Actionnaires ne pourront être envoyés que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Les détenteurs d'Actions au porteur sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer leurs certificats d'Actions auprès d'une institution indiquée dans la convocation au moins trois (3) Jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées d'Actionnaires.

Les affaires soumises aux délibérations des assemblées d'Actionnaires devront se limiter aux points de l'ordre du jour (qui contiendra toutes les questions prévues par la loi) ainsi qu'aux matières y afférentes.

Excepté pour les Actions du Conseiller d'investissement, chaque Action, quelque soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société en lui conférant un pouvoir écrit.

Sauf indication contraire, légale ou statutaire, les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Les résolutions prises par des assemblées d'Actionnaires visant à modifier les présents Statuts devront réunir (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social et si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, alors il n'y aura aucune exigence de quorum lors de l'assemblée ajournée et (ii) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 24. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 25. Distributions. Les droits aux dividendes ou distributions attachés à une quelconque Classe d'Actions sont déterminés par le Conseil d'administration et plus amplement précisés dans le Prospectus.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Art. 27. Définitions. "Actionnaire Fondateur" Guennadi Timtchenko

"Statuts" Les statuts de la Société

"Conseil d'administration" Le conseil d'administration de la Société "Jour ouvré" Un jour où les banques sont ouvertes dans le cadre normal de leurs activités à Luxembourg

"Classe" Chaque classe d'Actions au sein d'une Masse d'actifs de la Société

"Société" Volga Resources Investments S.A. est constituée en tant que société anonyme et qualifiée de société d'investissement à capital variable dans la forme d'un fonds d'investissement spécialisé

"Personnes Connexes" Toute personne physique ou morale désignée par l'Actionnaire Fondateur (y compris, sans y être limité, les Administrateurs ainsi que toutes sociétés ou entités possédées ou contrôlées par les Administrateurs).

"Administrateurs" Les administrateurs de la Société

"Investisseurs éligibles" Les Investisseurs institutionnels, les Investisseurs professionnels et les Investisseurs expérimentés au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés

"Investisseurs institutionnels" Les investisseurs qualifiés d'investisseurs institutionnels aux termes des lois et règlements luxembourgeois

"Actions du Conseiller d'investissement"

Les actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs un dividende privilégié et récupérable de 25% p.a. sur la valeur initiale de l'investissement dans la Société. Les Actions du conseiller d'investissement peuvent exclusivement être souscrites par le Conseiller d'investissement.

"Programme d'investissement" aura la même définition que dans les sections du Prospectus intitulées «Définitions» et «Objectif d'investissement et stratégie»

“Structure d’investissement” Les Structures d’investissement dans lesquels la Société prévoit d’investir et dont l’objectif premier est l’investissement et le financement de capital d’investissement, y compris du capital-risque. Ces Structures d’investissement peuvent emprunter toute forme et être de toute nature, jouir ou non d’une personnalité juridique, être cotées ou non, et être établies dans une quelconque juridiction.

“Prospectus” Le prospectus de la Société, tel que modifié en temps qu’il appartiendra.

“Valeur Nette d’Inventaire” La valeur nette d’inventaire par Action de la Classe visée au sein de la Masse concernée, telle que déterminée conformément à la section «Valeur Nette d’Inventaire».

“Actions ordinaires” Les actions qui confèrent à leurs porteurs le droit aux distributions prévues dans le Prospectus sous la rubrique «Distributions et Politique de remboursement du capital». Les Actions ordinaires peuvent exclusivement être souscrites par l’Actionnaire Fondateur et ses Personnes Connexes.

“Société sous-jacente” Toute société dans laquelle la Société a consenti un investissement, directement ou par l’intermédiaire d’une Structure d’investissement.

“Masse (d’actifs)” Un portefeuille composé de tous les actifs acquis dans le cadre d’un Programme d’investissement spécifique ou directement ou indirectement dérivés ainsi que tous les engagements directement ou indirectement dérivés de ce Programme d’investissement.

“Actions privilégiées” Les actions qui confèrent à leurs porteurs le droit aux distributions prévues dans le Prospectus sous la rubrique «Distributions et Politique de remboursement du capital». Les Actions privilégiées seront souscrites par les Actionnaires autres que les Actionnaires Fondateur.

“Investisseurs professionnels” Les investisseurs qualifiés d’investisseurs professionnels en vertu de l’Annexe II de la Directive 2004/39 sur les services d’investissement et les marchés réglementés, telle que modifiée.

“Devise de référence” La devise de calcul de la Valeur Nette d’Inventaire telle que déterminée à la rubrique «Valeur Nette d’Inventaire».

“Séries” Chaque série d’Actions ordinaires

“Actionnaire” Un porteur d’Actions

“Actions” Actions nominatives ou au porteur émises par la Société

“Investissements sous-jacents” aura la même définition que dans la section du Prospectus intitulée «Objectif d’investissement et stratégie»

“Investisseurs expérimentés” Investisseurs qui (1) adhèrent au statut d’investisseurs expérimentés et (ii) investissent soit un minimum de 125.000 euros dans la Société ou soit bénéficient d’un certificat délivré par un établissement de crédit, un autre professionnel du secteur financier soumis aux règles de conduite visées à l’article 11 de la directive CEE/93/22, ou une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE indiquant qu’ils sont suffisamment expérimentés pour envisager de manière adéquate un investissement dans la Société.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit les Actions comme suit:

Guennadi Timtchenko, préqualifié, souscrit cinq milles (5000) Actions ordinaires.

La preuve du total de ces paiements, c’est-à-dire de cinq millions US Dollar (USD 5.000.000) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Les comparants ont déclaré qu’à la suite de la détermination par le Conseil d’Administration, conformément aux présents Statuts, d’une ou de plusieurs Catégories d’Actions, ils choisiront à quelle Catégorie d’Actions les Actions souscrites à ce jour seront comptabilisées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l’existence des conditions énumérées à l’Article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu’elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais de la Société est évalué approximativement à EUR 3.000,

Résolution de l’Actionnaire Unique

Le comparant, représentant la totalité du capital souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

I. Sont nommés Administrateurs pour un terme qui prendra fin à l’issue de l’assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2011:

- Monsieur Chlodwig Reuter, Directeur Indépendant, résidant professionnellement à 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, né à Zemmer le 02 mars 1948

- Monsieur Paul Mousel, Avocat, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, né à Luxembourg le 15 octobre 1953

- Monsieur Sven A. Olsson, Avocat, résidant professionnellement à Stallgatan 4, SE-25110 Helsingborg, né à Lund le 08 février 1943

Il. Est nommé réviseur d'entreprises pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

III. L'adresse de la Société est fixée à 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BARTNIK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. Relation: LAC/2011/8329. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029996/1019.

(110036332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

BSK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.593.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Gérant de la Société BSK Holding S.à.r.l., avec effet au 25 janvier 2011.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

CMS Management Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011015261/12.

(110017247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.182.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 décembre 2010

En date du 17 décembre 2010, l'Associé Unique de Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Michael Francis Maclean en qualité de Gérant de la société avec effet au 5 janvier 2011;
- De révoquer Monsieur Michael Phelps en qualité de Gérant de la société avec effet au 17 décembre 2011;
- De nommer Monsieur Michael Edward Dambach, né le 8 août 1966, à Ohio, aux Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 133 Boston Post Road, MA 02493, Weston, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature individuelle;
- De nommer Monsieur Paul Clancy, né le 20 octobre 1961 à Massachusetts, aux Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 133 Boston Post Road, MA 02493, Weston, Etats-Unis d'Amérique en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011015259/21.

(110017224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

AVR Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 208.400,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 113.803.

La personne chargée du contrôle des comptes de la Société est rayée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVR Luxembourg S.à r.l.
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2011015256/13.

(110016689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.033.

Le siège social est transféré de 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour extrait conforme
Thomas WEBER / Thomas VINELL
CFO / CAO, PARTNER / CEO / PARTNER

Référence de publication: 2011015258/13.

(110016652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

BSK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.593.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 13 juin 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

BSK Holding S.à.r.l., B 139 593, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et
Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) S.A.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Christelle Ferry / Catherine Noens
Managing Director / Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2011015260/16.

(110017246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Camping SYRDALL, Association sans but lucratif.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 5.557.

DISSOLUTION

Je vous informe que l'Association sans but lucratif, dénommée Camping Syrdall, dont les activités ont cessées le 10.08.1986, sera dissoute définitivement à la date d'aujourd'hui.

Le solde excédentaire de l'actif social à la BCEE, reviendra, après déduction des vos frais de dissolution, à l'Entente des Sociétés de la Commune de Wecker, L-6833 Biber.

Leudelange, le 28 janvier 2011.

G. Reis.

Référence de publication: 2011015262/13.

(110017048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

City Györ Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 140.461.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: CITY GYÖR LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011015263/22.

(110016801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 janvier 2011

Résolution:

The Directors decide to elect Madame Stephanie MAJCHRZAK - class B Director as Chairman of the Board of Directors of the Company.

Version française

Les membres du Conseil décident, de nommer Madame Stéphanie MAJCHRZAK, Administrateur catégorie B, comme Présidente du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Stéphanie MAJCHRZAK / Yvan JUCHEM

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2011015265/17.

(110016624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

CFC Automotive S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de Monsieur Peter Harnacher du 25 octobre 2010, que ce dernier a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de Monsieur Jérôme Wunsch du 28 octobre 2010, que ce dernier a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de Monsieur François Georges du 28 octobre 2010, que ce dernier a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de Monsieur Fabian ANTOINE du 7 octobre 2010, que ce dernier a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Il résulte des résolutions du 3 janvier 2011 de l'associée unique que:

- David Huguët, né le 7 mai 1967 à Orrouyi (France), demeurant professionnellement au 182 route d'Arlon, L-8010 Strassen, est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.
- La société SD COMPTA Sàrl ayant son siège au 12 Square Patton, L-8443 Steinfort, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011015267/25.

(110017133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Civalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 51.150.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 14 octobre 2010 à 17h00 heures à Luxembourg

Première résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de la société COLUSIM SA et décide de nommer au poste d'administrateur de la société à durée indéterminée

- La société EUROPEAN FINANCIAL SERVICES demeurant Ernest Ourystraat 12, bus 15 B-3320 HOEGAARDEN

Deuxième résolution:

L'assemblée générale informe le changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Guido VANHAGENDOREN, né le 29 octobre 1951 à Tienen, demeurant 58, rue de la gare L-8325 CAPELLEN
- Madame An SCHOON, née le 19 janvier 1962 à Aalst, demeurant 58, rue de la gare L-8325 CAPELLEN

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2011015268/19.

(110016953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.314.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 14 octobre 2010 à 16h30 heures à Luxembourg

Première résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée de 2015:

- Monsieur Guido VANHAGENDOREN, né le 29 octobre 1951 à Tienen, demeurant 58, rue de la gare L-8325 CAPELLEN
- Madame An SCHOON, née le 19 janvier 1962 à Aalst, demeurant 58, rue de la gare L-8325 CAPELLEN
- La société EUROPEAN FINANCIAL SERVICES demeurant Ernest Ourystraat 12, bus 15 B-3320 HOEGAARDEN

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Guido VANHAGENDOREN au poste d'administrateur délégué de la société jusqu'à l'assemblée de 2015.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer la société LIGHTHOUSE SERVICES SARL, ayant son siège social à L-1636 Luxembourg 10, Rue Willy Goergen de sa fonction de commissaire aux comptes, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B69995 jusqu'à l'assemblée ordinaire de l'année 2015.

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2011015269/24.

(110016960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Wegen Umbenennung des Straßennamens hat sich der Gesellschaftssitz mit Wirkung ab dem 01.01.2011 geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.01.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011015272/13.

(110017140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Hild Asset Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.995.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la Société Hild Asset Luxembourg S.A. avec effet au 25 janvier 2011.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

T.C.G Gestion S.A.

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011015292/13.

(110017232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Hild Asset Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.995.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat Administrateur de la Société Hild Asset Luxembourg S.A. avec effet au 25 janvier 2011.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011015293/13.

(110017236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2011

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 janvier 2011 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Les actionnaires ont pris acte de ce que tous les mandats des administrateurs sont venus à échéance et décident, à l'unanimité des voix, de renouveler leurs mandats pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2013, et qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'Administration se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Patrick Keusters, Président, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Geert De Bruyne, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Madame Marion de Bodt, administrateur, demeurant professionnellement B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,
- Monsieur Etienne de Callatay, administrateur, demeurant professionnellement B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,

Pour extrait conforme
Degroof Holding Luxembourg S.A.
Patrick Keusters
Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2011015273/28.

(110016595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Hild Asset Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.995.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la Société Hild Asset Luxembourg S.A. avec effet au 25 janvier 2011.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

CAS Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011015294/12.

(110017237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

OEnophilia - Cercle des Dégustateurs de Vins d'Exception, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg F 8.578.

STATUTS

Les soussignés et ceux qui seront admis par la suite comme membres, déclarent créer une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée "OEnophilia" - Cercle des Dégustateurs de Vins d'Exception.

Art. 2. Siège social. Le siège de l'association est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le siège pourra être transféré à toute adresse au grand-duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet la formation à l'art de la dégustation et à la découverte de l'oenologie. Elle s'adresse à des amateurs qui désirent découvrir le monde des vins, des alcools et spiritueux du monde entier, et tout ce qui se rapporte à l'activité de la vigne et du vin dans ses aspects matériels et culturels, pratiques et théoriques.

La finalité de l'association est de faire progresser la culture oenologique des membres, afin que chacun puisse mieux évaluer et apprécier le vin, mieux en parler et faire partager aux autres cet aspect si important de notre patrimoine culturel à travers des rencontres thématiques où le vin devient un plaisir, une culture.

L'association favorisera les échanges pluridisciplinaires des savoirs entre amateurs et professionnels, ses membres pouvant néanmoins être uniquement des amateurs.

L'association pourra réaliser toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en favoriser le développement, notamment en ce qui concerne l'achat et la vente de vins, alcools et spiritueux à ses membres ou ses partenaires privilégiés.

Art. 5. Membres fondateurs. Lors de sa constitution, l'association se compose de six (6) membres fondateurs, comme suit:

- 1.- Monsieur Alexis DE BERNARDI, associé, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-6162 Ernster, 21, rue Principale;
- 2.- Monsieur Marco DIEHL, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-5898 Syren, 4, rue de Dalheim;
- 3.- Monsieur Olivier HENZ, employé privé, de nationalité française, domicilié à L-1836 Luxembourg, 3, rue Jean Jaurès;
- 4.- Monsieur Danilo LINOSA, employé privé, de nationalité italienne, domicilié à L-4998 Sprinkange, 11, rue de Betange;
- 5.- Monsieur Basil SOMMERFELD, associé, de nationalité belge, domicilié à L-1730 Luxembourg, 28, rue de l'Hippodrome;
- 6.- Monsieur David WINANDY, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-8063 Bertrange, 25, rue Auguste Liesch.

Art. 6. Membres adhérents. L'association peut accueillir en son sein de nouveaux membres, mais le nombre total des membres, fondateurs et adhérents, ne pourra en aucun cas être supérieur à douze (12), ni inférieur à six (6). Tous les membres jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 et ont droit de vote.

Peuvent être membres de l'association les personnes physiques majeures, qui n'exercent pas une activité professionnelle dans le domaine viticole; dans le négoce et la vente de vins, des alcools et spiritueux; dans l'oenologie; dans la restauration ou l'hôtellerie.

Pour faire partie de l'association, il faudra être agréé par les deux (2) tiers des membres et acquitter la cotisation annuelle.

Art. 7. Cotisations et droits d'inscription. Une cotisation annuelle dont le montant est révisable tous les ans est exigée de chaque membre pour le fonctionnement interne de l'association et doit au minimum couvrir le coût de toutes les séances thématiques annuelles, plus les frais administratifs. Ce montant est fixé par le conseil d'administration en fin d'année pour l'année suivante.

Tout nouveau membre acquitte de plus un droit d'inscription unique et révisable, dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. Tout membre qui cesse de faire partie de l'association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'association, les cotisations qui ont été versées restant acquises à l'association. S'il réintègre l'association, les conditions applicables sont les mêmes que pour les nouveaux membres.

La qualité de membre se perd par:

- la résiliation à l'initiative du membre,
- le non-paiement de la cotisation annuelle endéans la date fixée par le règlement intérieur de l'association,
- la radiation à l'initiative du conseil d'administration pour le membre n'ayant pas assisté à trois (3) séances thématiques consécutives,
- la radiation à l'initiative du conseil d'administration en cas de comportement dommageable à l'association ou non conforme aux statuts ou au règlement intérieur, l'intéressé ayant été appelé à fournir ses explications,
- le décès du membre.

Tout membre sortant pourra être remplacé par un nouveau membre en conformité avec l'article 6 des statuts.

Art. 9. Conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins et de six (6) au plus, pris parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés.

L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat, sans que celui-ci puisse être supérieur à deux (2) ans. Les administrateurs sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'assemblée générale. En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée ordinaire.

Si la vacance porte cependant sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires dont la nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale ordinaire; jusqu'à cette cooptation, les administrateurs restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président ou, à défaut de ce dernier, par le secrétaire général ou par le plus âgé des administrateurs présents.

Le président est responsable du respect de l'objet social décrit à l'article 4 des statuts, de la bonne exécution des décisions prises par le conseil d'administration et du bon fonctionnement de l'association.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une (1) fois par an. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président, le vice-président et le secrétaire.

Tout membre du conseil d'administration n'ayant pas assisté à deux (2) réunions consécutives sera automatiquement considéré comme démissionnaire.

Art. 11. Droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative. A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association. L'association répond seule sur son patrimoine, des engagements contractés par elle, sans qu'aucun des membres, même ceux qui participent à son administration, puisse en être tenu personnellement responsable.

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées au conseil d'administration.

Art. 12. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres.

Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale.

Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres huit jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

Tout membre peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret.

Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du mois de décembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler endéans le mois de mars de l'année suivante et à l'ordre du jour de laquelle doit être portée l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président ou, à défaut de celui-ci, par le secrétaire général ou par le plus âgé des administrateurs présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise, à moins qu'elle ne vise des questions d'administration de l'association et qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 13. Ressources. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres;
- b) des droits d'inscription;
- c) des dons ou legs faits en sa faveur;
- d) des subsides et subventions;
- e) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 14. Règlement intérieur. Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration pour l'application des présents statuts. Il fixe les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il s'impose à tous les membres.

Art. 15. Année sociale et comptabilité. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par un commissaire désigné par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Art. 16. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928.

Art. 17. Dissolution et liquidation. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Les fonds restants éventuels seront attribués à une association ayant un objet semblable.

Art. 18. Disposition générale. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Signé: Alexis DE BERNARDI, Marco DIEHL, Olivier HENZ, Danilo LINOSA, Basil SOMMERFELD, David WINANDY.

Référence de publication: 2011000338/151.

(100203368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Hild Asset Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.995.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 10 juin 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Hild Asset Luxembourg S.A. B 139 995, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) S.A.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Catherine Noens

Managing Director / Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2011015291/17.

(110017228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 31 décembre 2010, International Automotive Components Group, LLC a cédé quatre cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-sept (466.477) parts sociales représentant l'entière du capital social d'International Automotive Components Group S.à.r.l. d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune à International Automotive Components North America, LLC dont le siège social se situe au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 1981, Delaware, Etat-Unis.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011015297/16.

(110017062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

KMC Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.492.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 14 janvier 2011 que la société FiduConcept SARL enregistré au RCS Luxembourg sous le numéro B38136 avec domicile au 36, Avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes de la société au 1^{er} janvier 2011 avec un mandat courant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

KMC Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011015298/15.

(110017056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

BrainInnova Capital G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011018849/10.

(110022511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

BrainInnova Capital GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011018850/10.

(110022512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Backes Electricité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 37.247.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011018853/10.

(110022558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

BDGB Enterprise Software (Lux) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018858/10.

(110022814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Training Center S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.886.

En date du 08 novembre 2010, la société FIDUCIAIRE CGS SARL, dénonce la convention de domiciliation de la société TRAINING CENTER S.A., 26-28, boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 105.886.

Esch-sur-Alzette, le 08 novembre 2010.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011015355/12.

(110016798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Alpha Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA CONCEPT S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011017511/11.

(110021110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Demeter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017572/10.

(110020745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017574/10.

(110020728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

St Benoit Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018134/10.

(110021331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.